



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

*Préservation du patrimoine*  
**LA VILLE OCTROIE 670 973 \$ À L'ÉGLISE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE**

**TERREBONNE, LE LUNDI 15 AOÛT 2022** – La Ville de Terrebonne accordera une subvention de 670 973 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Louis-de-France pour la réfection du parvis de l'église et sa mise aux normes d'accessibilité universelle.

L'édifice, érigé en 1878, a été cité par la Ville comme immeuble patrimonial en 2021.

« En plus d'être un joyau patrimonial pour notre municipalité et un lieu de recueillement ouvert à tous, l'église Saint-Louis-de-France est un important lieu de rassemblement et de diffusion culturelle sur notre territoire. Il est donc important de préserver cet édifice historique, mais aussi de permettre à toute la population d'y avoir accès, notamment dans le cadre des festivités du 350<sup>e</sup> de la Ville qui auront lieu l'an prochain », a expliqué le maire de Terrebonne, Mathieu Traversy.

**Travaux**

Le nouveau parvis sera en dalles composites avec pierres de ceinture et escaliers en calcaire de Saint-Marc. Les travaux impliqueront notamment la reprise de la fondation de béton, le rejointoiement des pierres de taille de la façade, l'ajout de mains courantes en acier galvanisé ainsi qu'une reprise du terrassement.

Par ailleurs, afin de rendre l'accès au bâtiment conforme au code national du bâtiment applicable aux bâtiments institutionnels et d'assurer la sécurité du public, une rampe d'accès universelle sera ajoutée. Celle-ci imposera l'installation d'une porte latérale automatisée. Le tout sera complété d'une nouvelle salle de toilette universelle attenante à cette entrée.

Le coût total des travaux s'élève à plus de 916 000 \$. La Fabrique de la paroisse assumera 245 000 \$ de ce montant grâce aux sommes amassées lors de sa campagne de financement. La subvention octroyée par la Ville couvrira le reste.

« En effet, ces travaux ne sont pas admissibles à une subvention du Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux du ministère de la Culture et des Communications puisqu'ils visent à assurer l'accessibilité universelle de l'édifice. La Ville a donc octroyé la somme que la Fabrique aurait pu recevoir dans le cadre de ce programme. En contrepartie, une entente entre la Ville et la Fabrique a été conclue pour la tenue d'événements dans ce lieu pour la prochaine décennie », a expliqué André Fontaine, conseiller municipal du District 12- Vieux-Terrebonne.



Information :

Marie Eve Courchesne

Conseillère en communication

Direction des relations avec les citoyens et des communications

Ville de Terrebonne

450 368-2775